

# UTILISER LA DATE LIMITE DE SUBSTITUTION EN QUATRE LEÇONS FACILES

## 1. LEÇON 1 : QUELLES SONT LES TÉLÉPROCÉDURES CONCERNÉES PAR UNE DATE LIMITE DE SUBSTITUTION ?

La date limite de substitution (DLS) existe pour les téléprocédures suivantes :

- déclaration et paiement de la TVA<sup>1</sup> en mode EDI ;
- paiement de l'impôt sur les sociétés, de la taxe sur les salaires et de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises et des effectifs salariés en mode EDI.

Cette date n'existe donc pas actuellement pour les procédures en mode EFi (procédures en ligne sur internet).

 La date limite de substitution, comme la date limite de dépôt, est appréciée par rapport à la date de réception de la transmission par la DGFIP. Il est donc important de tenir compte du délai de transmission par le partenaire EDI à la DGFIP pour l'utilisateur des procédures EDI. Dans le compte rendu qui vous est fourni par votre partenaire EDI, c'est la **DATE DE TRANSMISSION DU DEPOT A LA DGFIP** qui vous permettra de savoir si votre dépôt est considéré comme transmis avant la DLS ou après la DLS.

## 2. LEÇON 2 : A QUOI SERT LA DATE LIMITE DE SUBSTITUTION ?

La date limite de substitution, comme son nom l'indique, est la date située trois jours avant la date limite de dépôt jusqu'à laquelle un dépôt peut se **substituer** à un autre dans les téléprocédures concernées.

Quand un dépôt se substitue à un autre, il le **remplace intégralement** dans tous ses composants, à savoir :

- toute déclaration ou bordereau antérieur est remplacé par la déclaration ou le bordereau le plus récent transmis avant DLS ;
- tout paiement ou absence de paiement antérieur est remplacé par le paiement ou l'absence de paiement associé à la déclaration ou au bordereau le plus récent transmis avant DLS.

 Le paiement du dernier dépôt avant DLS est toujours celui qui est pris en compte. **Si le dernier dépôt avant DLS ne contient pas de paiement, tous les paiements antérieurs seront annulés.**

---

<sup>1</sup> La DLS ne s'applique pas aux demandes de remboursement de crédit de TVA.

Tous les dépôts transmis après la DLS se cumulent entre eux et avec le dernier dépôt transmis avant DLS :

- les déclarations ou bordereaux sont considérés comme successifs et rectificatifs, le dernier document reçu étant celui à prendre en compte ;
- les paiements transmis dans les dépôts après DLS et dans le dernier dépôt avant DLS seront tous pris en compte.

 Un dépôt rejeté en totalité (déclaration **et** paiement) n'est pas pris en compte, ni avant ni après DLS. Un dépôt peut toutefois voir sa déclaration rejetée et son paiement accepté. **Dans ce cas, le paiement seul sera pris en compte pour la DLS : les paiements antérieurs seront ignorés, mais pas les déclarations.**

### 3. LEÇON 3 : COMMENT CALCULER LA DATE LIMITE DE SUBSTITUTION ?



La date limite de substitution (DLS) est calculée à partir de la date limite de dépôt (DLD), dite également date d'échéance. Elle est égale à  $DLD - 3$  jours.

 La DLS est calculée à partir de la date d'échéance réelle. Lorsque la date d'échéance théorique tombe un jour férié ou un week-end, celle-ci est décalée au 1<sup>er</sup> jour ouvré suivant.

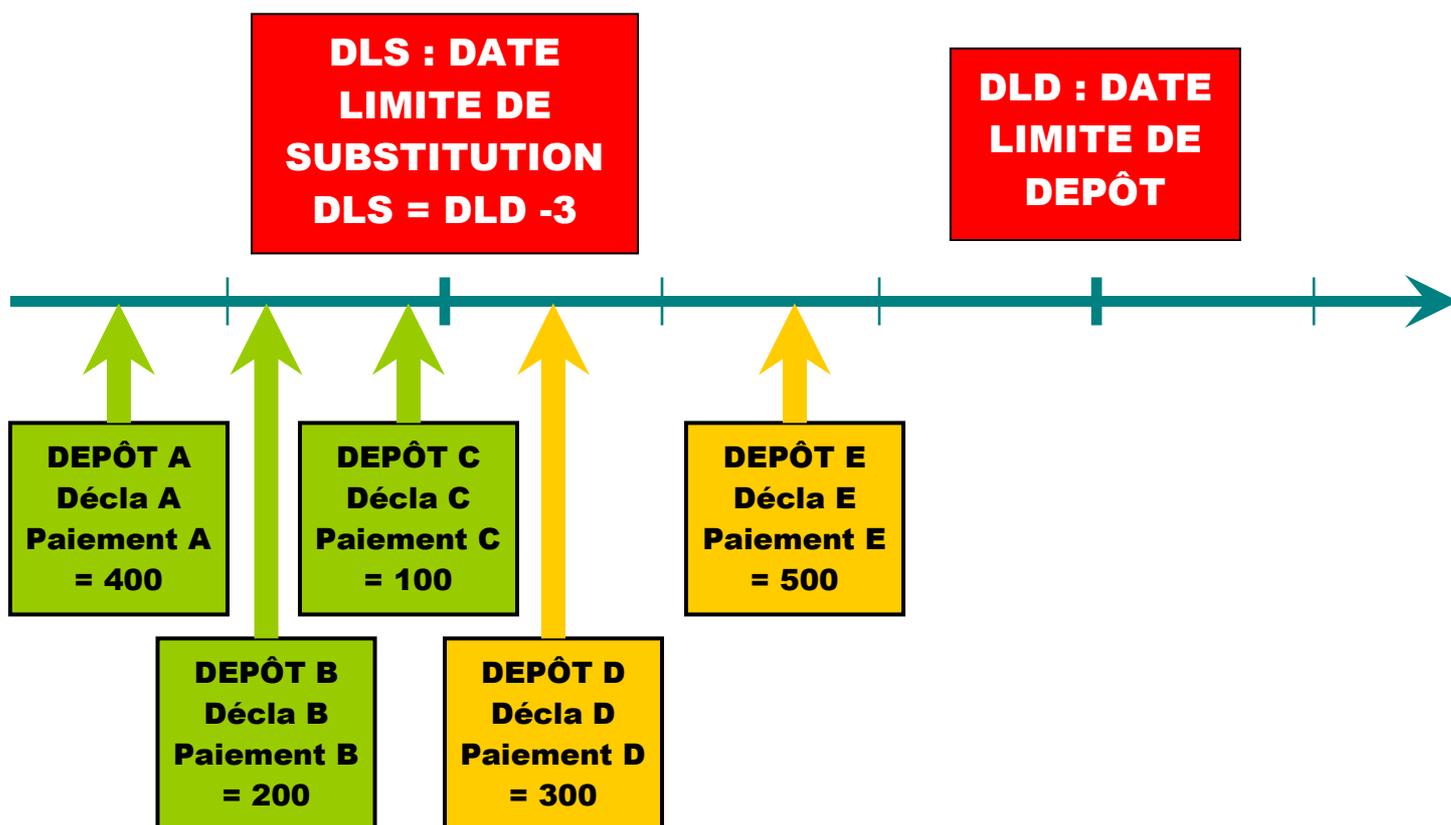
Exemple : date d'échéance théorique le dimanche 24 mars, date d'échéance réelle (DLD) reportée au lundi 25 mars, date limite de substitution le vendredi 22 mars.

 Une fois la DLD fixée, le calcul aboutissant à la fixation de la DLS ne tient compte ni des week end, ni des jours fériés. Le fait qu'un jour de ce type figure dans les trois jours du calcul ou que, suite à ce calcul, la DLS tombe un week end ou un jour férié n'a aucun impact sur la fixation de la DLS.

Exemples : DLD fixée au lundi 24 avril, DLS fixée au vendredi 21 avril.  
DLD fixée au mercredi 19 février, DLS fixée au dimanche 16 février.

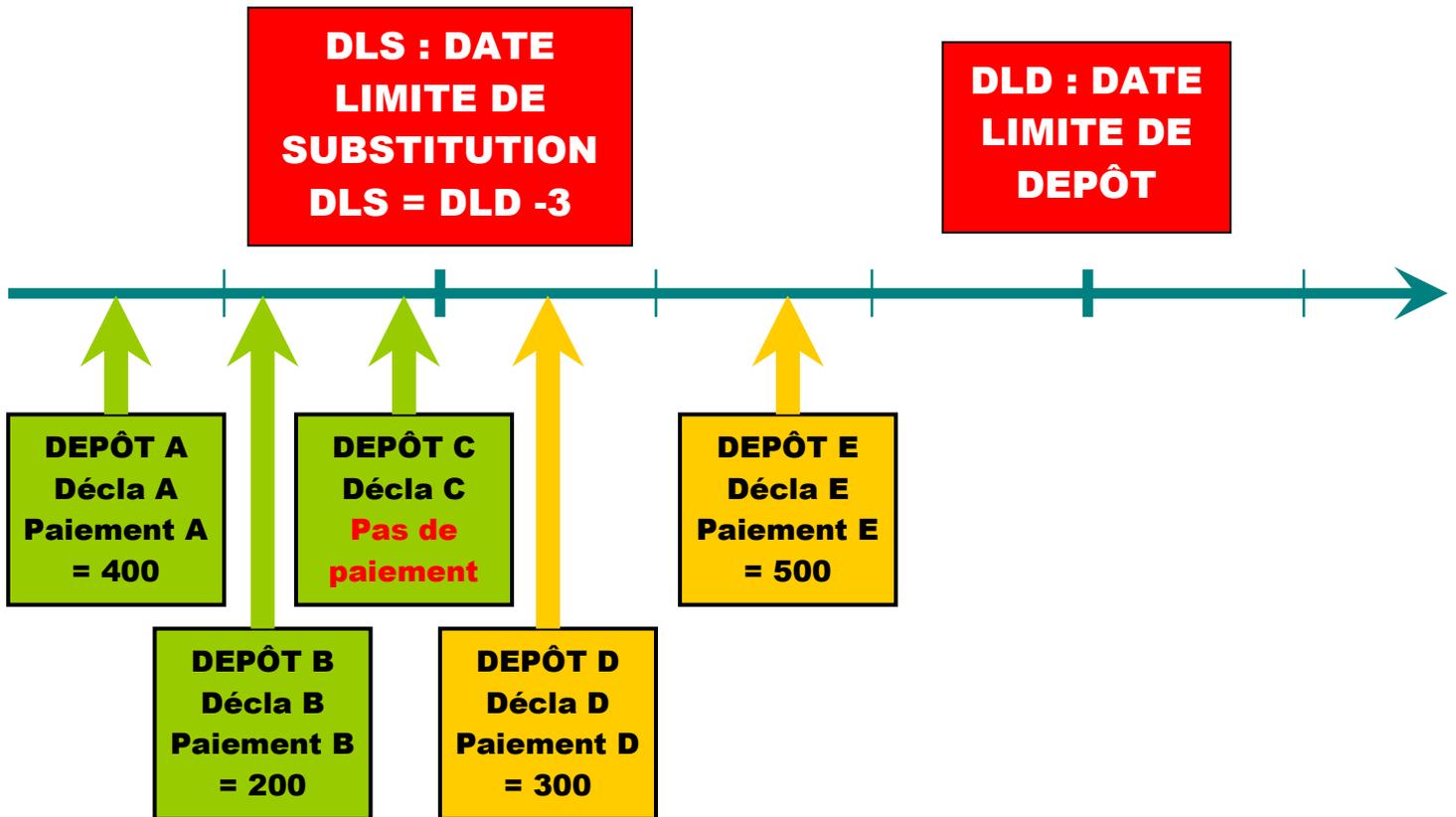
#### 4. LEÇON 4 : COMMENT S'APPLIQUE LA DATE LIMITE DE SUBSTITUTION (CAS PRATIQUES) ?

Cas n° 1



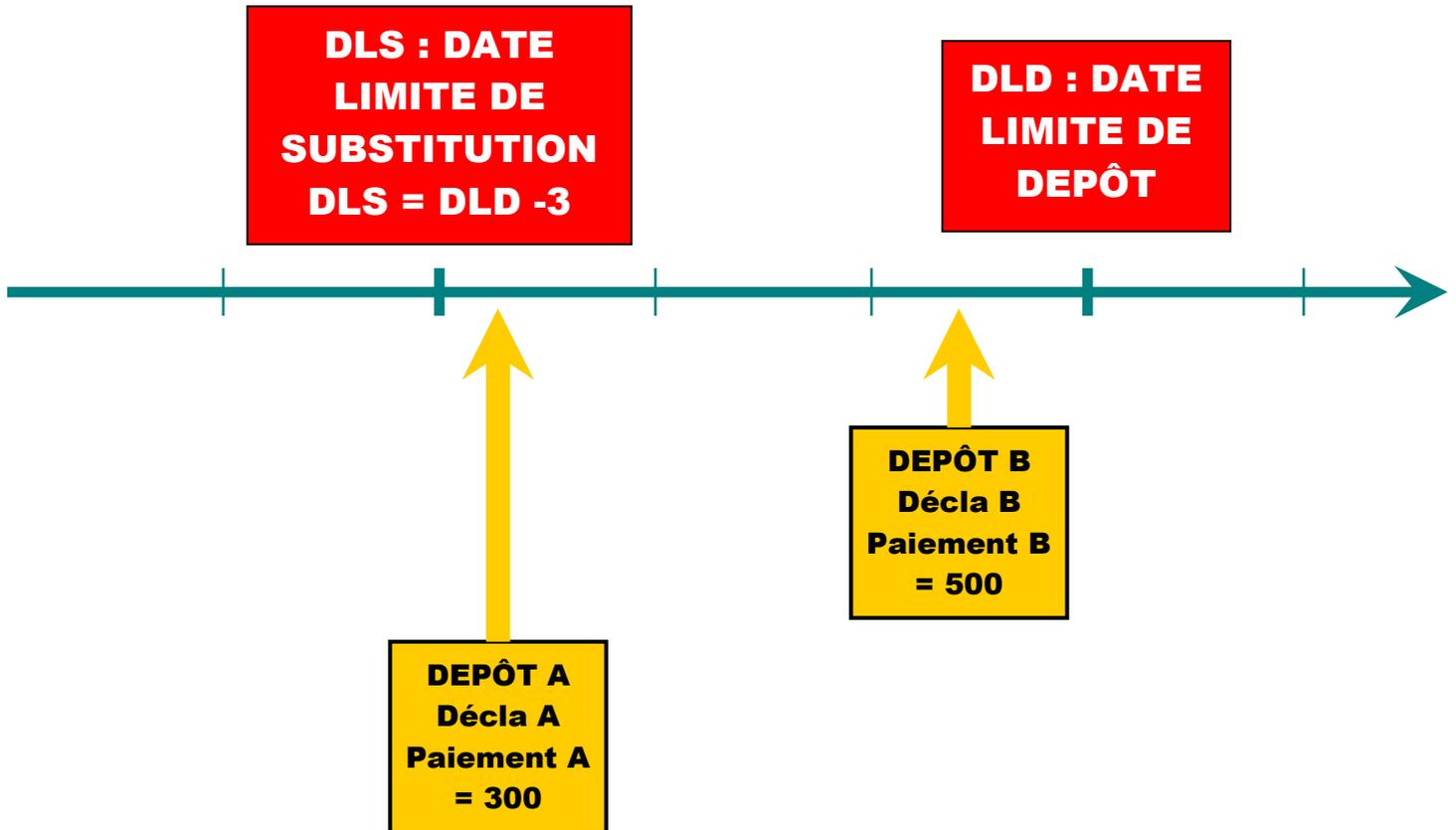
DEPÔT	DECLARATION PRISE EN COMPTE	INFORMATION DE PAIEMENT PRISE EN COMPTE	MONTANT DU PAIEMENT PRIS EN COMPTE
A	NON	NON	0 €
B	NON	NON	0 €
C	OUI (mais rectifiée)	OUI	100 €
D	OUI (mais rectifiée)	OUI	300 €
E	OUI	OUI	500 €
Déclaration prise en compte	Déclaration E	Paiements débités	900 €

Cas n° 2



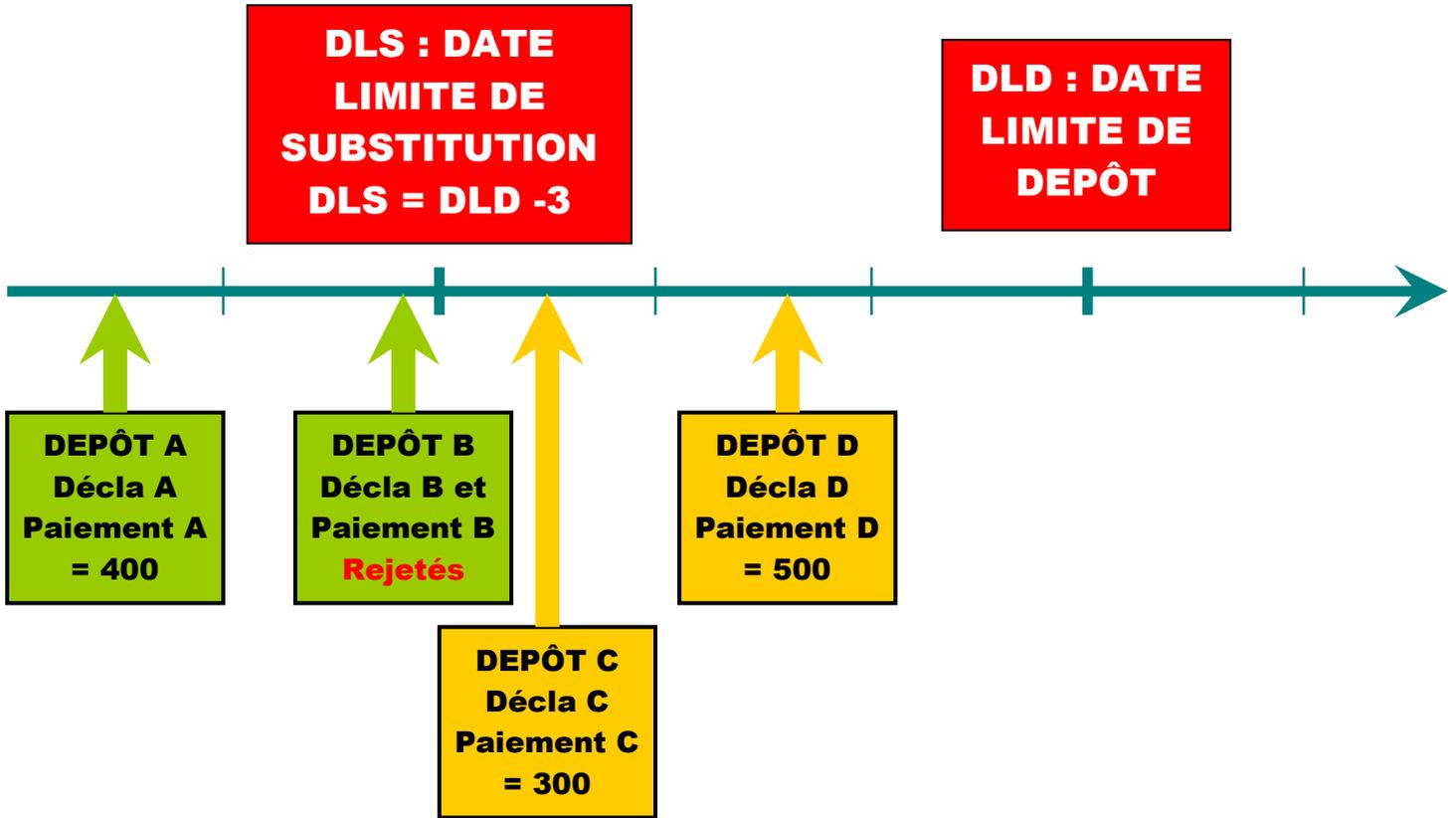
DEPÔT	DECLARATION PRISE EN COMPTE	INFORMATION DE PAIEMENT PRISE EN COMPTE	MONTANT DU PAIEMENT PRIS EN COMPTE
A	NON	NON	0 €
B	NON	NON	0 €
C	OUI (mais rectifiée)	OUI (sans paiement)	0 €
D	OUI (mais rectifiée)	OUI	300 €
E	OUI	OUI	500 €
Déclaration prise en compte	Déclaration E	Paiements débités	800 €

Cas n° 3



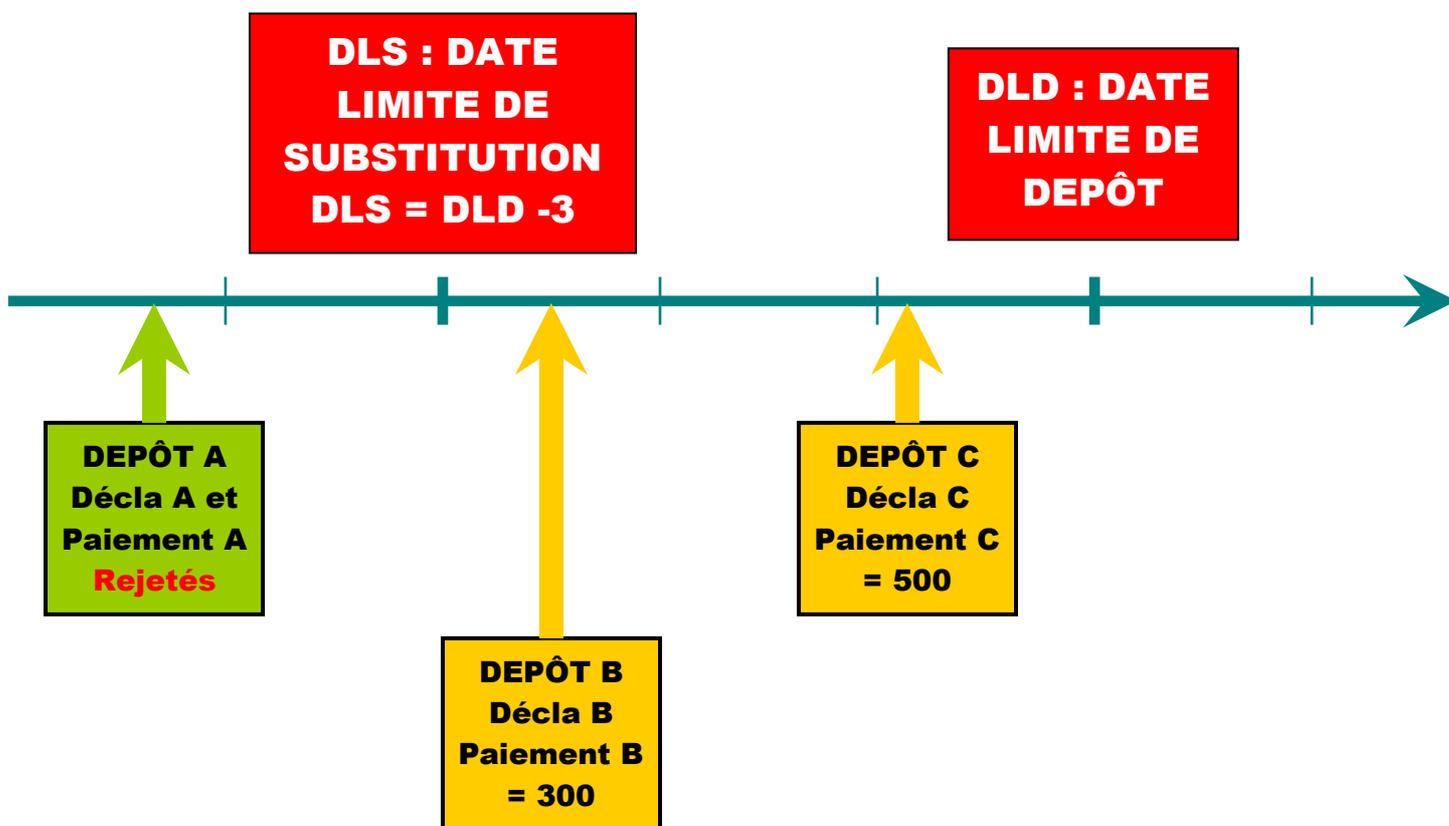
DEPÔT	DECLARATION PRISE EN COMPTE	INFORMATION DE PAIEMENT PRISE EN COMPTE	MONTANT DU PAIEMENT PRIS EN COMPTE
A	OUI (mais rectifiée)	OUI	300 €
B	OUI	OUI	500 €
Déclaration prise en compte	Déclaration B	Paiements débités	800 €

Cas n° 4

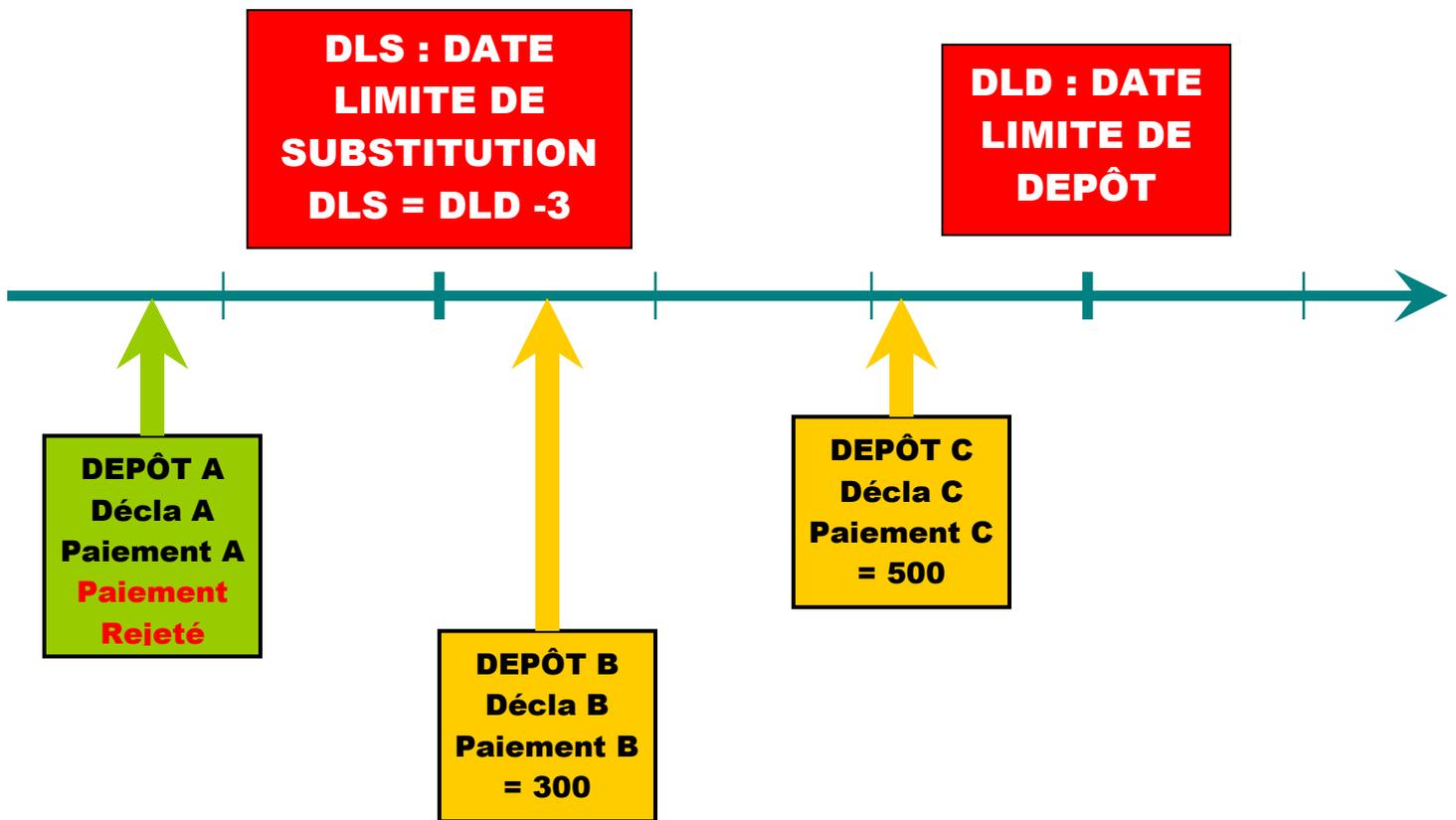


DEPÔT	DECLARATION PRISE EN COMPTE	INFORMATION DE PAIEMENT PRISE EN COMPTE	MONTANT DU PAIEMENT PRIS EN COMPTE
A	OUI (mais rectifiée)	OUI	400 €
B	NON (rejetée)	NON (rejetée)	0 €
C	OUI (mais rectifiée)	OUI	300 €
D	OUI	OUI	500 €
Déclaration prise en compte	Déclaration D	Paiements débités	1200 €

Cas n° 5

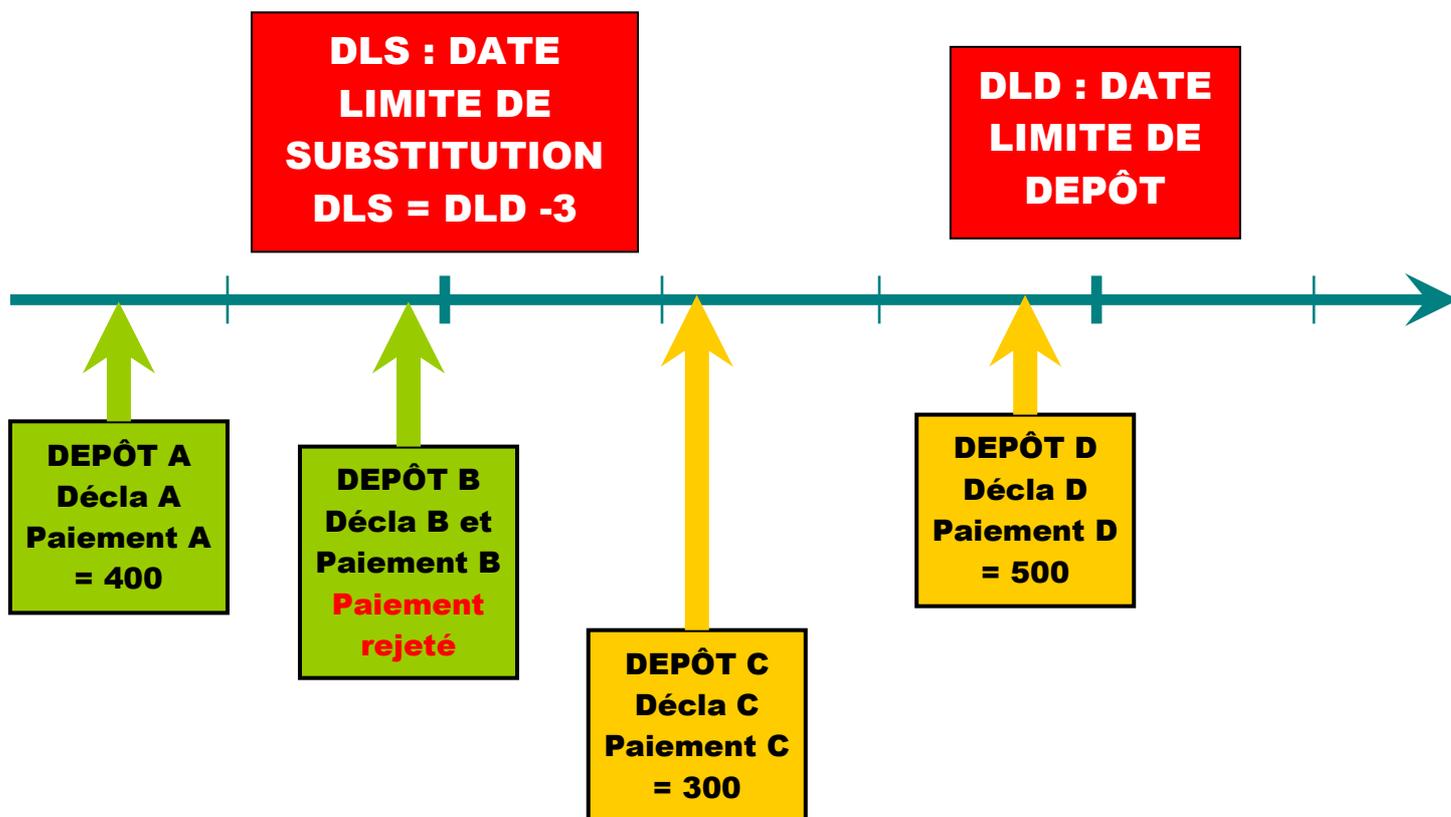


DEPÔT	DECLARATION PRISE EN COMPTE	INFORMATION DE PAIEMENT PRISE EN COMPTE	MONTANT DU PAIEMENT PRIS EN COMPTE
<b>A</b>	<b>NON (rejetée)</b>	<b>NON (rejetée)</b>	<b>0 €</b>
<b>B</b>	<b>OUI (mais rectifiée)</b>	<b>OUI</b>	<b>300 €</b>
<b>C</b>	<b>OUI</b>	<b>OUI</b>	<b>500 €</b>
Déclaration prise en compte	Déclaration C	Paiements débités	800 €

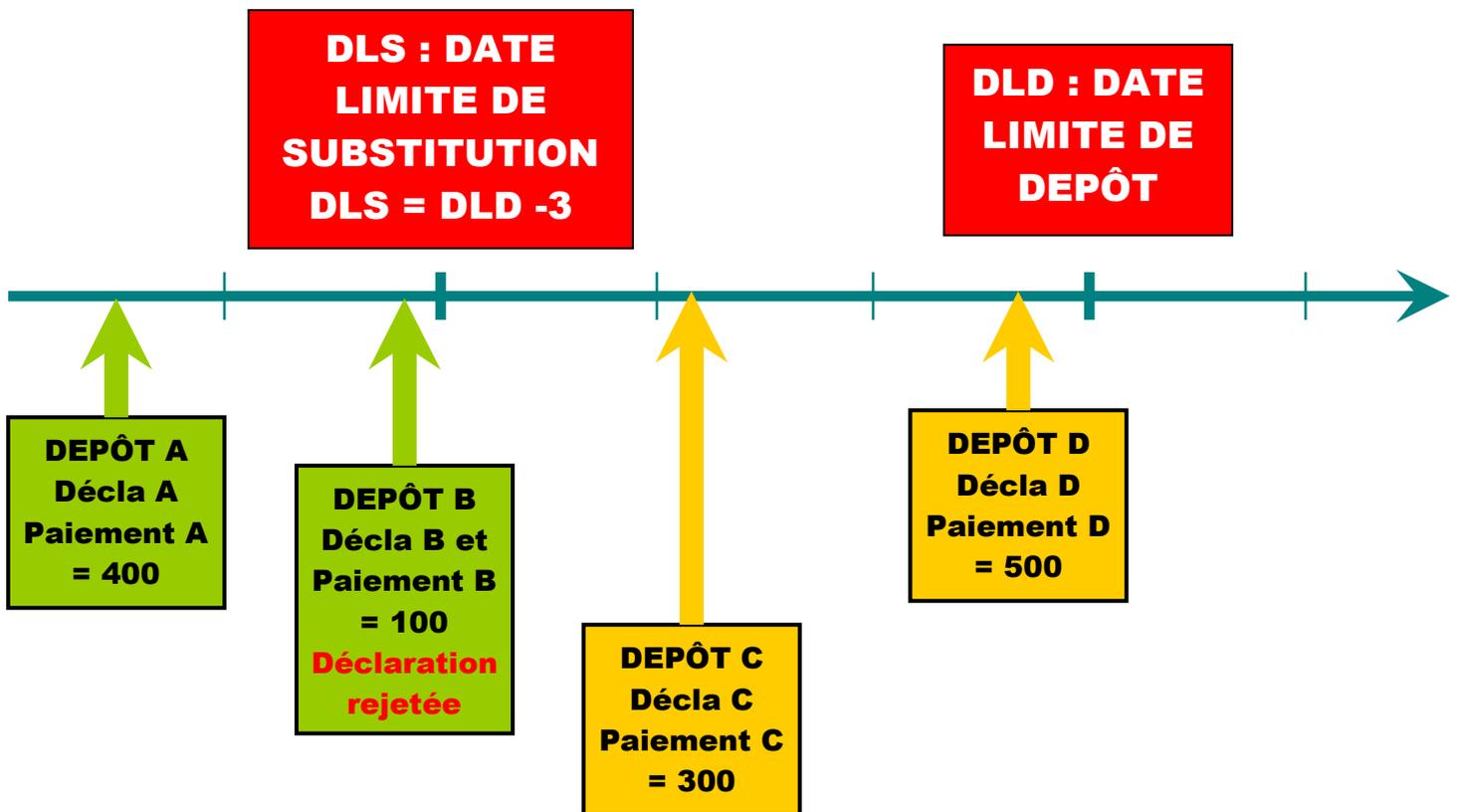


DEPÔT	DECLARATION PRISE EN COMPTE	INFORMATION DE PAIEMENT PRISE EN COMPTE	MONTANT DU PAIEMENT PRIS EN COMPTE
<b>A</b>	OUI (mais rectifiée)	<b>NON (rejeté)</b>	<b>0 €</b>
<b>B</b>	OUI (mais rectifiée)	OUI	300 €
<b>C</b>	OUI	OUI	500 €
Déclaration prise en compte	Déclaration C	Paiements débités	800 €

Cas n° 7

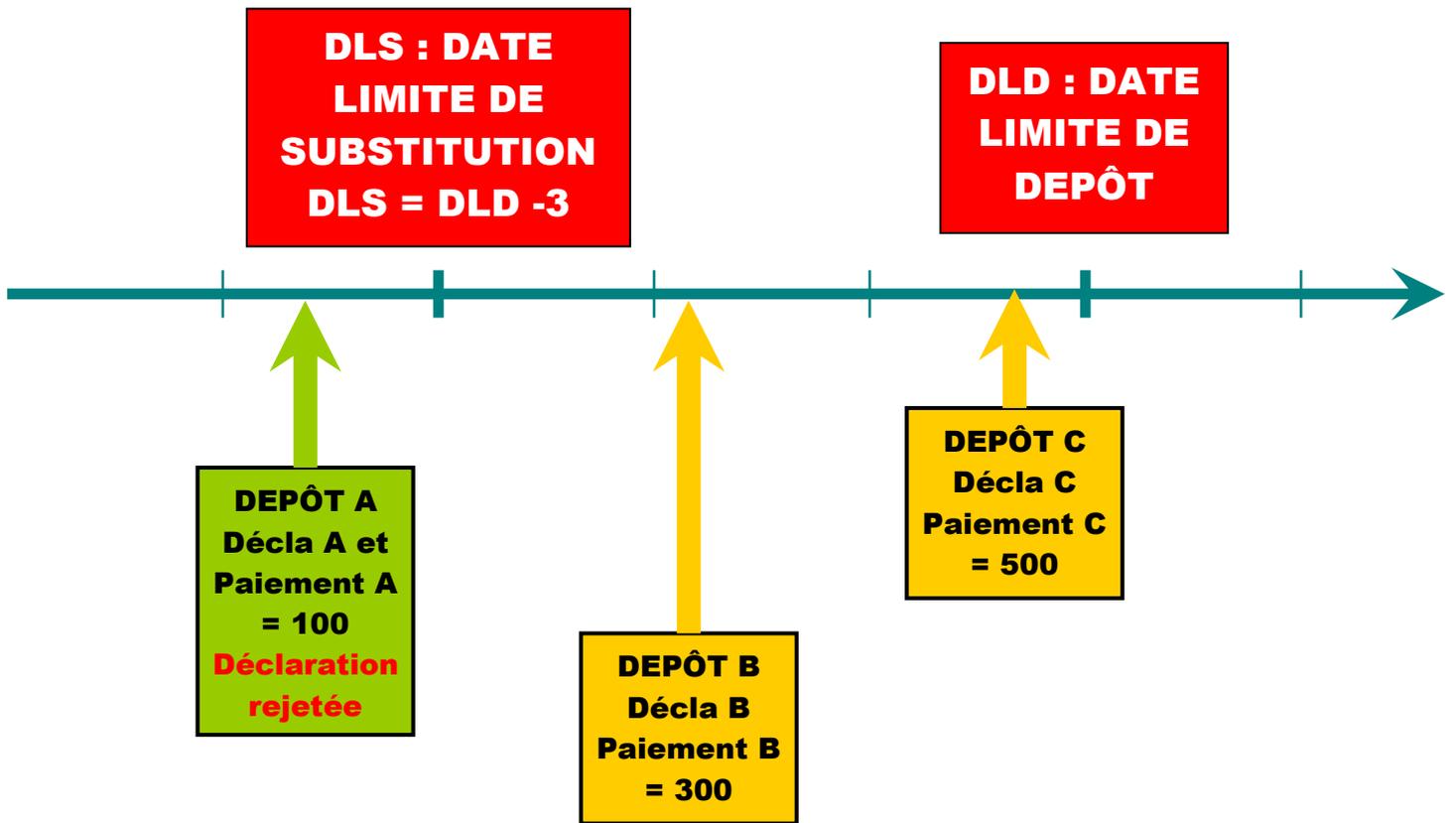


DEPÔT	DECLARATION PRISE EN COMPTE	INFORMATION DE PAIEMENT PRISE EN COMPTE	MONTANT DU PAIEMENT PRIS EN COMPTE
A	NON	OUI (dernier paiement accepté effectué avant la DLS)	400 €
B	OUI (mais rectifiée)	NON (rejetée)	0 €
C	OUI (mais rectifiée)	OUI	300 €
D	OUI	OUI	500 €
Déclaration prise en compte	Déclaration D	Paiements débités	1200 €



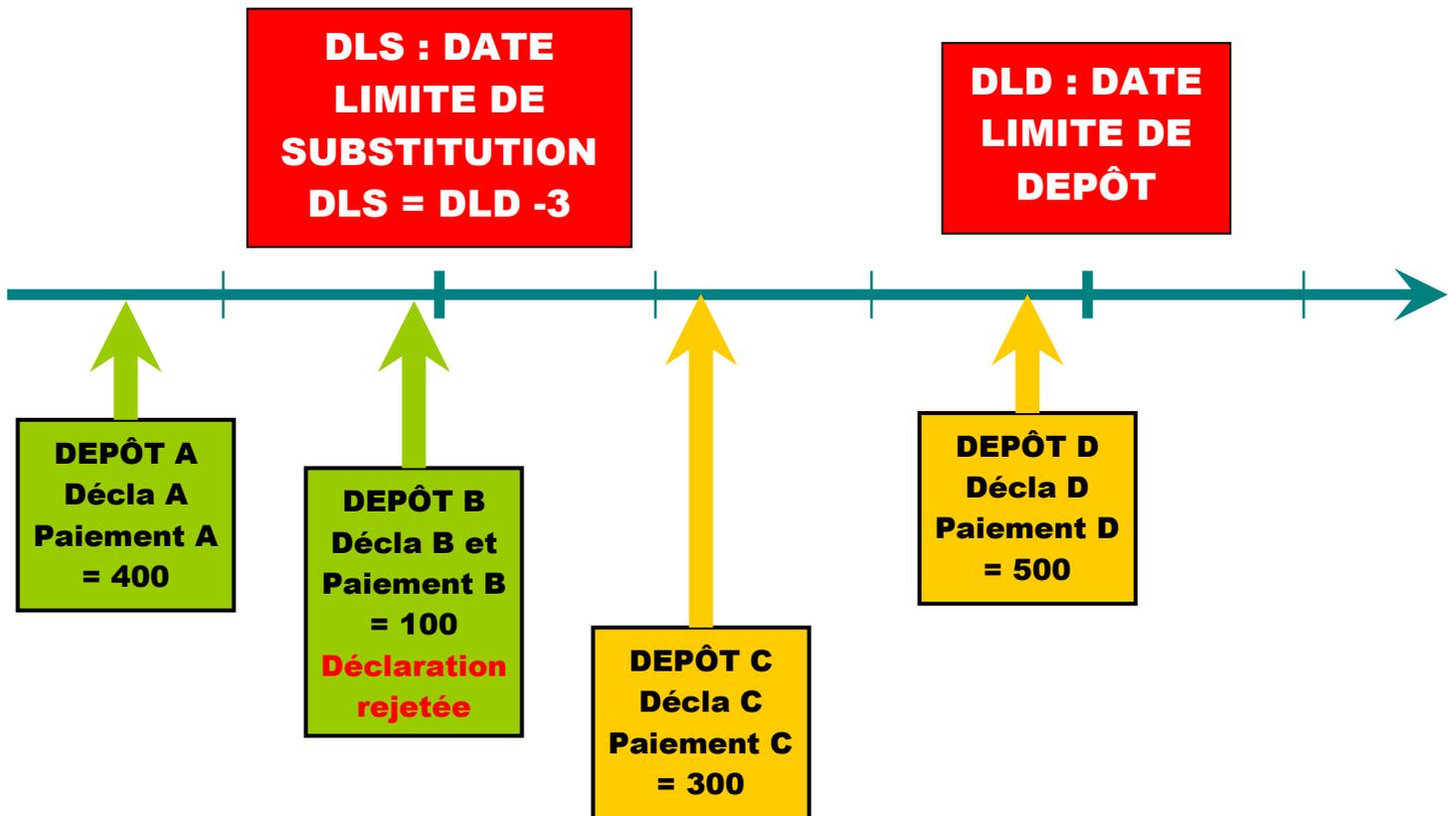
DEPÔT	DECLARATION PRISE EN COMPTE	INFORMATION DE PAIEMENT PRISE EN COMPTE	MONTANT DU PAIEMENT PRIS EN COMPTE
A	OUI (mais rectifiée, dernière déclaration acceptée effectué avant la DLS)	NON	0 €
B	NON (rejetée)	OUI	100 €
C	OUI (mais rectifiée)	OUI	300 €
D	OUI	OUI	500 €
Déclaration prise en compte	Déclaration D	Paiements débités	900 €

Cas n° 9



DEPÔT	DECLARATION PRISE EN COMPTE	INFORMATION DE PAIEMENT PRISE EN COMPTE	MONTANT DU PAIEMENT PRIS EN COMPTE
A	<b>NON (rejetée)</b>	OUI	100 €
B	OUI (mais rectifiée)	OUI	300 €
C	OUI	OUI	500 €
Déclaration prise en compte	Déclaration C	Paiements débités	900 €

Cas n° 10



DEPÔT	DECLARATION PRISE EN COMPTE	INFORMATION DE PAIEMENT PRISE EN COMPTE	MONTANT DU PAIEMENT PRIS EN COMPTE
A	OUI (mais rectifiée)	NON	0 €
B	<b>NON (rejetée)</b>	OUI	100 €
C	OUI	OUI	300 €
D	OUI	OUI	500 €
Déclaration prise en compte	Déclaration C	Paiements débités	900 €

Quiz : testez vos connaissances sur la DLS

A – La DLS sert à :

1. être prélevé à la date d'échéance
2. pouvoir substituer un dépôt à un autre
3. pouvoir annuler un paiement dans certains cas
4. modifier le nombre de jours ouvrables d'une semaine
5. modifier la date d'échéance

B – La DLS peut tomber un jour férié ou un week-end

1. vrai
2. faux

C – La DLS existe dans les filières :

1. EDI
2. EFI
3. EDI et EFI

D – Le dernier dépôt effectué avant DLS ne se substitue qu'au dépôt précédent

1. vrai
2. faux

E – La DLS est estimée par rapport à :

1. la date d'envoi au partenaire EDI
2. la date d'envoi par le partenaire EDI à la DGFIP

F – Dans le cas où plusieurs dépôts sont émis avant la DLS, si le dernier d'entre eux ne contient pas de paiement, quel paiement est pris en compte à la DLS ? :

1. le paiement émis avec le dépôt précédent celui n'ayant aucun dépôt
2. aucun

G – Dans le cas où plusieurs dépôts sont émis avant la DLS, si le dernier d'entre eux subit un rejet de paiement, quel paiement est pris en compte à la DLS ? :

1. le paiement émis avec le dépôt précédent celui ayant un rejet de paiement
2. aucun